

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 avril 2015

L'an deux mille quinze et le 30 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André Alègre, Maire.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

- 1. C.C.PIEMONT CEVENOL – ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE**
- 2. DEPLACEMENT CHEMIN RURAL DU TERRAS**
- 3. TRAVAUX PISTES D.F.C.I.**

DIVERS

DON : ASSOCIATION AIDE « CLINIQUE RENALE »
Questions diverses

PRÉSENTS :

M. André ALÈGRE
M. Roland CASTANET
M^{me} Madeleine CAZES
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Cédric DESHONS
M. Philippe DESHONS
M. Jacques MARTIN
M^{me} Marie Anne PRINCÉ

M^{me} Isabelle CANARD a donné procuration à M^{me} Marie Anne PRINCÉ
M. Patrick NOBILEAU a donné procuration à M. Philippe DESHONS

M^{me} Bavella Sabatier, secrétaire de mairie, assiste à la séance.

Secrétaire de séance : Roland Castanet

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

Avant les délibérations, Monsieur le Maire demande au conseil, qui l'approuve, d'ajouter à l'ordre du jour une délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention (forfait de 11 000 €) pour chacune des DUP des captages de la commune. MM. Deshons et de Mauvaisin ont également des points « divers » à ajouter.

DÉLIBÉRATIONS

1- Déclarations d'utilité publique des captages

Cette procédure est aidée à hauteur de 11 000 € par DUP, Cros est en train de finaliser les dossiers pour ses 3 captages encore en instance, il faut demander la subvention avant la fin 2015.

adopté à l'unanimité

2- Communauté de communes Piémont cévenol : approbation des attributions de compensation définitives

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la disparition de la Communauté de communes Cévennes-Garrigues, la nouvelle Communauté de communes Piémont cévenol n'a pas repris les mêmes compétences. Il a donc fallu créer une commission qui s'est penchée sur l'aspect financier du problème. D'où le tableau qui a été communiqué aux conseillers. Cros bénéficie d'une réversion de 41 615 €. Cette somme sera versée annuellement et ne variera pas... jusqu'à la prochaine réforme. Le conseil doit se prononcer sur l'ensemble du tableau.

adopté à l'unanimité moins une abstention (Olivier de Mauvaisin)

Olivier de Mauvaisin demande à cette occasion si un projet de piscine couverte ne pourrait pas être mis à l'étude. Monsieur le Maire indique que ce projet lui tient aussi à cœur et qu'il ne manquera pas de l'évoquer en Communauté de communes, peut-être à l'occasion de la réflexion sur la rénovation de la piscine de Quissac.

L'école de musique de Saint-Hippolyte est également évoquée. Monsieur le Maire et le conseil sont d'accord sur le principe pour s'aligner à partir de 2015 sur la subvention par élève-enfant attribuée par la mairie de Saint-Hippolyte (autour de 130 €/an).

3- Déplacement du chemin rural du Terras

La propriété du Terras est en instance de vente. Les propriétaires et la mairie veulent en profiter pour régulariser le changement de trajet du chemin rural, déjà effectif depuis de nombreuses années. Le plan est projeté sur le mur. Les frais seront à la charge des particuliers. Le tracé de la canalisation d'eau sera bien précisé aux propriétaires pour prévenir tout accident.

adopté à l'unanimité

4- Travaux sur les pistes DFCI H 23 & G 66

Philippe Deshons, délégué de Cros auprès du SIVU *ad hoc* expose l'état des dossiers :

- la piste H 23 qui relie le pont de La Jasse, sur le chemin communal N° 3, à la route départementale 347 à la hauteur de Foursou sera remise aux normes DFCI, avec création d'un solide passage au niveau du ruisseau qui la coupe en bas. Les riverains, propriétaires du chemin, profiteront de cette réfection. Les travaux sont estimés à 103 794 €, le SIVU en prend 80 % en charge, la mairie 20 %, plus l'avance de la TVA à 20 %.
- la piste G 66 qui se confond avec le chemin communal N° 2 et le prolonge vers La Fage sera elle aussi remise en état ; l'estimation est 39 925 €, financés aux mêmes conditions.
- Les frais de fonctionnement du SIVU qui s'élèvent à 2 % seront calculés sur le montant TTC des Travaux.

Les travaux pourraient débiter en 2016. Madeleine Cazes insiste pour que l'on rappelle aux propriétaires de ne pas mettre de barrières.

DIVERS :

- **Don à l'association AIDER Clinique rénale**

La famille d'Annick Grousset a souhaité que notre intérêt se manifeste par un don à cette association. Un montant de 150 € est décidé à l'unanimité.

- La **cérémonie du 8 mai** se tiendra à 11 h 30 et sera suivie d'un apéritif. La même formule est retenue pour le **14 juillet**.
- La DDTM a signalé que le **carrefour de Valatougès**, entre la D 169 et la D 169a va être équipé d'un STOP pour les véhicules arrivant de Valatougès (une centaine par jour) et d'une limitation à 30 km/h pour ceux venant de Cros (600 par jour).
- Isabelle Canard et Roland Castanet ont mis en route une nouvelle fois la procédure pour réorganiser le **cimetière de l'Église de Cros** et éventuellement récupérer des emplacements à concéder. Le conseil leur souhaite bonne chance.
- De nouveau le **Certificat d'urbanisme** a été refusé à M. Alibert pour une construction au début de la piste au Pouget. Le refus motivé de la DDTM et du sous-préfet invoque l'article L 145 du RNU mais aussi, à tort, que la commune refuse tout aménagement. Monsieur le Maire, soutenu par l'unanimité du conseil, ira présenter à nouveau le dossier à la sous-préfecture.
- Une carte mise à jour du risque « **Glissement de terrain** » a été signifié à la mairie. Il faudra en tenir compte, en particulier lors de l'élaboration du **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** qui doit être mis en œuvre. Le problème est que le territoire à « scotériser » n'est pas encore défini.
- M. Didier Rousset, neveu de M. Fernand Rocher, a envoyé une lettre au conseil qui évoque la maladresse qu'aurait eu un conseiller municipal, non nommé, en faisant savoir que la propriété de M. Rocher était en vente. Il s'agit sans aucun doute d'un quiproquo : **Le Terras** est bien à vendre, mais ce n'est pas celui de Fernand Rocher.
- Le montant des subventions pour réparer les **dégâts du 17-18 septembre** a été communiqué officieusement à Monsieur le Maire. Elles s'élèveraient à 72 % des dépenses. Les travaux peuvent commencer immédiatement pour ceux dont le montant peut être négocié directement avec les entreprises locales. Les lots importants, jusqu'à 90 000 € seront passés sous le régime des marchés à procédure adaptée « article 28 du CMP ».
- Monsieur le Maire a reçu une invitation du Conseil général pour une réunion d'information sur **la fusion des communes**, nouvelle coqueluche du gouvernement. Il en rendra compte au conseil.
- **Philippe Deshons** pose deux questions :
 - Monsieur le Maire a-t-il pris rendez-vous avec Madame la Perceptrice pour une explication sur l'amortissement des subventions, voté au dernier conseil ? **Il s'en occupe.**
 - Serait-il possible de bénéficier des aides gouvernementales pour isoler les combles de la mairie ? **Ils sont déjà isolés.**

Il signale par ailleurs qu'il a déjà pris des contacts pour le projet de marché. Deux personnes du public sont également là pour présenter un projet similaire. Monsieur le Maire leur donnera la parole à la fin du conseil pour engager un débat.
- Olivier de Mauvaisin pose trois questions à propos de **la situation à La Rouvière** :

- le Conseil Municipal peut-il intervenir ? **L'ensemble des conseillers pense que ce n'est ni possible ni souhaitable. Cela n'empêche pas les initiatives individuelles.**
 - Est-ce que les risques de violence sont toujours présents ? **Monsieur le Maire expose que Ianto Alègre a été convoqué à la gendarmerie où il a fait sa déclarations. Aucun autre fait n'est apparu.**
 - Que sait Monsieur le Maire à propos d'une source dont l'accès serait refusé à Yvan Lornage ? **En tant que particulier, André Alègre a réparé un accès à une source appartenant à Madame Gras, propriétaire de M. Lornage. Il ne sait rien de ce que ces derniers ont résolu entre eux. D'une manière générale, il pense que la situation est en train de s'apaiser.**
- La parole est donnée à MM. Cyril Scalisi et Johan Bérard . Ils exposent un **projet d'animation d'été à Cros**, dans la cour de la mairie et éventuellement sur le terrain de devant appartenant à M. Maurice Deshons, avec bien sûr son autorisation.

Ils ne pensent pas qu'un marché stricto sensu serait intéressant. En effet, il y a celui de Saint-Hippolyte (et de Ganges) le vendredi et celui de Saint-Roman-de-Codières le samedi, qui d'ailleurs est plus intéressant pour les boissons et la restauration que pour la vente des produits ; ils proposent une « **Guinguette** », c'est à dire une animation musicale avec restauration, à base de produits locaux et vente éventuellement de produits alimentaires et artisanaux. Cela pourrait se prolonger en soirée, avec possibilité de jeu de boules animé par l'association existante.

Le dimanche est possible, mais pourquoi pas en semaine ? En effet, le dimanche la salle de la mairie est souvent louée et la guinguette ne serait pas possible. Les mardis de Cros ? Il faut également envisager l'utilisation ou non de la licence IV et éviter à tout prix un public attiré essentiellement par l'alcoolisation sans retenue.

L'ensemble du Conseil Municipal est séduit a priori par le projet et demande aux intervenants de le préciser, et en particulier de se constituer en association loi 1901 le plus tôt possible pour mettre au point un éventuel partenariat.

La séance est levée à 21 h 15.